



Contrat de pret immo non respecté

Par **brunobell**, le **04/09/2008** à **09:56**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA pour sept 2009.

J'ai conclu un contrat de pret (oralement) dont les échéances devaient commencé en sept 2009 (date de livraison).

Une fois le contrat en main, je m'aperçois que la date de 1ère échéance est sept 2008. Une erreur que je fais remarquer à ma conseillère.

Cette dernière me dit "pas de problème, allez signer devant notaire et nous ferons un avenant pour que vos échéances commencent bien en sept 2009". Confiant, je vais devant le notaire à qui je fais remarqué l'erreur. Lui me répond, "aucun problème les avenants au contrat de prêt se font très souvent".

Et heureux d'avoir signé, je retourne vers ma banquière pour l'avenant. Et soudain, elle m'annonce que sa banque ne fait plus d'avenant mais qu'ils feront un compte bis (sorte de nouveau crédit) durant l'année afin que je n'ai pas a payer mes échéances de suite mais bien en sept 2009 (sans frais, etc...)

Le problème est qu'au jour d'aujourd'hui, la conseillère a reconnu son erreur mais je n'ai aucun document qui me le dit noir sur blanc .

Les prélèvements ont commencé sur mon compte. Ils n'ont toujours pas créé ce fameux "compte bis".

Quels sont mes droits vis à vis de cette situation sachant que j'ai signé un contrat de pret qui stipule que les échéances doivent commencé en sept 2008?

Puis je me rendre à l'agence et exigé un écrit d'un responsable?

Bref comment me couvrir en tant que client par rapport à l'erreur commise par ma conseillère.

Merci par avance pour votre aide.